

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2981

présenté par  
Mme Rist

-----

**ARTICLE 41**

Après l'alinéa 50, insérer l'alinéa suivant :

« II *bis*. – À la seconde phrase du 3° du I de l'article L. 643-11 du code de commerce, la référence : « et L. 114-17-1 » est remplacée par les références : « , L. 114-17-1 et L. 114-17-2 ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.